

STATISTIQUES CRIMINELLES.

12.—Dépenses et recettes pour les années fiscales 1908-1912—fin.

Etat.	1908.	1909.	1910.	1911.	1912.
	\$	\$	\$	\$	
Dépenses du gouvernement civil.					
Salaires.....	63,104	101,039	126,726	130,732	137,251
Imprévus.....	11,994	13,884	13,500	10,088	11,963
Totaux.....	75,098	114,923	140,226	140,820	149,214
Revenus.					
Milice.....	39,809	27,788	31,783	44,208	59,829
Casuel.....	1,175	130	2,742	1,656	1,915
Collège militaire royal.....	23,209	28,019	29,153	31,705	34,286
Loi des pensions, 1901.....	19,596	21,132	21,742	23,347	25,209
Totaux.....	83,789	77,069	85,420	100,916	121,239

Statistiques criminelles.—Les statistiques criminelles du Canada sont recueillies, compilées et publiées annuellement par le Bureau des recensements et statistiques, en vertu des pouvoirs légaux qui lui ont été conférés par la Loi du Recensement et des Statistiques, 1905, (4-5 Ed. VII, c. 5). Elles concernent l'année terminée le 30 septembre, et le dernier rapport annuel publié est celui de 1911. Les statistiques comportent deux classes: 1° Celles des délits justiciables du jury; 2° Celles des condamnations sommaires; la première comprend tous les délits jugés par la police ou les magistrats, et la seconde les causes de moindre importance, tombant sous la juridiction des juges de paix, en vertu de la Loi des condamnations sommaires.

Le Tableau 13 indique, par province, en ce qui regarde les délits justiciables du jury, le nombre d'accusations et de condamnations, et la proportion pour-cent des acquittements, pendant les années 1910 et 1911. Le tableau démontre qu'il y a eu diminution dans les accusations et les condamnations, en 1911, en comparaison de 1910, dans les provinces Maritimes et la province de Québec; mais il y a eu augmentation dans chacune des autres provinces.

Le Tableau 14 donne le nombre total des condamnations pour délits justiciables du jury, par 10,000 habitants, par province, pour chacune des années de recensement 1891, 1901 et 1911. On remarquera que, d'après ce tableau, la proportion des crimes, au Canada, a augmenté de 8.2 par 10,000 habitants en 1891, à 10.5 en 1901, et à 17.5 en 1911. Les proportions les moins élevées sont dans les provinces Maritimes et dans la province de Québec.

Le Tableau 15 donne, pour 1910 et 1911, le nombre des délits justiciables du jury, classifiés en six catégories.

Le nombre de condamnations sommaires, en 1911, a été de 100,633, contre 91,203 en 1910. Ce chiffre représente une augmentation de 9,430, soit 10.34 p.c. L'augmentation se manifeste surtout dans l'ivrognerie, les infractions à la loi des liqueurs, les voies de fait, vagabondage, conduite licencieuse, oisive ou désordonnée, et contravention, tandis qu'il y a eu diminution principalement dans les infractions aux lois ou aux règlements municipaux, délits de chasse ou contre la Loi d'Inspection et de Vente, larcins, etc.